



# UNE REACTION IMMEDIATE

## Que nous saluons !!

Vendredi **Fo Justice** dénonçait une gestion déléguée qui n'est pas au rendez-vous ni avec la livraison des repas en bâtiment, ni avec la levure et les feuilles « slim » cantinable sur le CPML.

Sur la restauration, le prestataire ne respecte pas ses engagements contractuels et sera recadrer financièrement par la Direction Interrégionale qui mettra tout en œuvre pour que Sodexo respecte les accords signés.

Concernant les cantines, la Cheffe d'établissement a pris la décision de supprimer la levure et les feuilles « slim ». Il ne doit donc pas avoir ce genre de produit en possession des détenus sur le CPML.

**FO Justice** remercie la réactivité de la Direction Interrégionale de Strasbourg.

**FO Justice** remercie également Mme la directrice d'avoir pris à cœur les défauts de l'administration.

